



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés
Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus
Date de publication: SHAB 12.07.2023, **Publication répétée:** 11.07.2023, 13.07.2023
Date de fin de visibilité prévue: 11.07.2024
Numéro de publication: SR01-0000009854

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Adent Zahnarztzentrum Luzern AG et Zahnklinik Rennbahn AG et SD Sanadent AG et JO2 - Médecine dentaire SA avec Adent Cliniques Dentaires SA

2. Publication

Organisation transférante:

Adent Zahnarztzentrum Luzern AG
CHE-142.901.783
Hertensteinstrasse 51
6004 Luzern

Zahnklinik Rennbahn AG
CHE-111.779.351
Birsfelderstrasse 3
4132 Muttenz

SD Sanadent AG
CHE-184.012.191
Vadianstrasse 58
9000 St. Gallen

JO2 - Médecine dentaire SA
CHE-172.118.233
c/o: Adent Cliniques Dentaires Groupe SA
Avenue Gratta-Paille 1
1018 Lausanne

Organisation reprenante:

Adent Cliniques Dentaires SA
CHE-271.961.463
Chemin du Croset 7
1024 Ecublens VD

Publication de la fusion dans la FOSC: 06.07.2023

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des entités qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Délai : 06.10.2023 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

FBT Avocats SA

47, rue du XXXI-Décembre

1207 Genève